



Procès-verbal du Conseil municipal

Séance du 05 juin 2026

Présents : Magali ANDRE, Sylvain BLANC, Michèle BLANCK GILLY, Claude BOULIOU, Philippe BRACHET, Jacques CARTIAUX, Florence LARROQUE, Antonio PEREZ, Philippe PERRODO, Aline PIRVAN, Marc PONS et Mireille QUADRIO.

Membres absents : Jean-Dominique BARIOLET qui donne son pouvoir à Jacques CARTIAUX, Olivier CAPEL à Mireille QUADRIO, Sophie BRUN à Philippe PERRODO.

A 18h20, la séance est ouverte sous la présidence du maire, Jacques CARTIAUX qui accueille et salue le public et les membres du Conseil en les remerciant de leur présence. Il constate que le quorum est atteint.

Antonio PEREZ est ensuite désigné secrétaire par le Conseil municipal.

Lecture est faite des délibérations du Conseil municipal du 30 mars 2026 dont le procès-verbal a été adressé aux conseillers avant la séance. Aucune observation, ni question n'étant relevée, les conseillers approuvent ce procès-verbal, signé par le maire et la secrétaire. Celui-ci sera publié sur le site Internet de la Commune et affiché en mairie.

Le maire aborde ensuite l'ordre du jour.

Délibérations

1. Désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Le dimanche 27 septembre 2026, la moitié du Sénat sera renouvelée au suffrage universel indirect.

Les maires et délégués des conseils municipaux élus en mars constituent 95 % des "grands électeurs" des sénateurs.

63 départements et une circonscription des Français de l'étranger sont concernés par ce renouvellement.

Le Conseil municipal d'Aiglun doit élire en son sein 3 délégués titulaires et 3 suppléants en vue de ce scrutin.

Le maire, Jacques CARTIAUX, préside et installe le bureau électoral.

Antonio PEREZ a été désigné en qualité de secrétaire.

Le bureau comprend également les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir :

Mireille QUADRIO, Claude BOULIOU, Magali ANDRE et Aline PIRVAN.

Le maire rappelle que les délégués sont élus, dans les communes de 1 000 à 8 999 habitants, parmi les membres du conseil municipal, soit parmi les électeurs de la commune.

Il s'agit d'un scrutin de liste, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Jacques CARTIAUX présente la liste suivante :

Délégués titulaires : Jacques CARTIAUX, Michèle BLANCK-GILLY, Philippe PERRODO.

Délégués suppléants : Mireille QUADRIO, Jean-Dominique BARIOLET, Florence LARROQUE.

A l'appel de leur nom, chaque membre du Conseil municipal procède au vote à bulletin secret. A l'issue des opérations, la liste présentée par Jacques CARTIAUX est élue à l'unanimité des membres présents et représentés.

Les délégués sont proclamés élus.

2. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le maire, Jacques CARTIAUX, rappelle au Conseil municipal la délibération n°DEL-2026-013 en date du 30 mars 2026 relative à la désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), dans une commune de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée par le maire ou son représentant, président, et par 3 membres du Conseil municipal élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste sur la base d'un scrutin de liste. Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Le maire, ou son représentant, étant président de droit, un membre titulaire est manquant parmi la liste élue le 30 mars dernier. Il invite le Conseil municipal à procéder à nouveau à l'élection des membres de la CAO. Après appel de candidatures, une seule liste a été présentée :

Membres titulaires : Philippe PERRODO, Michèle BLANCK GILLY, Olivier CAPEL.

Membres suppléants : Antonio PEREZ, Philippe BRACHET, Marc PONS.

A l'unanimité, les membres ci-dessus sont proclamés élus membres de la Commission d'Appel d'Offres pour toute la durée du mandat municipal.

3. Adhésion à l'Agence départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04)

Le maire, Jacques CARTIAUX, rappelle que l'Agence départementale Ingénierie et Territoires 04 (IT04) apporte à ses adhérents un appui technique et administratif sous la forme de conseils ou d'assistance aux maîtres d'ouvrage, dans les domaines suivants :

- Eau : Eau potable et assainissement dont les thématiques en lien avec ces sujets (Défense Extérieure Contre l'Incendie et problématiques pluviales notamment) ;
- Voirie et réseaux divers ;
- Performance énergétique des bâtiments et les thématiques en lien avec ce sujet ;
- Recherche de financements et commande publique pour les sujets mutualisables entre adhérents
- Information des adhérents sur les sujets en relation avec la gestion locale.

IT04 peut également intervenir, sur sollicitation d'un membre pour un besoin spécifique.

Il propose au Conseil municipal de renouveler l'adhésion pour la durée du mandat municipal actuel. IT04 sera prochainement sollicitée pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux de rénovation énergétique de la mairie.

Il convient également de désigner un délégué titulaire et un suppléant.

Proposition adoptée à l'unanimité. Philippe PERRODO est désigné délégué titulaire et Olivier CAPEL suppléant.

4. FINANCES – Budget principal 2026 – Décision modificative n°01

Michèle BLANCK GILLY, conseillère municipale déléguée aux finances, rappelle aux membres du Conseil municipal la délibération DEL-2026-031 du 13 avril 2026 relative au vote du budget primitif 2026.

Elle indique que des crédits supplémentaires doivent être ajoutés en section d'investissement afin de :

- Reprendre les résultats excédentaires au compte 001 de l'ancien budget annexe de la régie photovoltaïque constaté au 31 décembre 2025 (38 951,35 €) ;
- D'intégrer via des crédits au chapitre 041 dans l'inventaire communal les parcelles de voirie du lotissement Saint-Jean, qui sont entrées dans le domaine public communal à la suite de la délibération du Conseil municipal du 02 décembre 2024 et à la signature de l'acte notarié le 31 mars 2026, pour une valeur estimée de 4 000,00 €.

Elle propose ainsi les modifications suivantes :

| SECTION D'INVESTISSEMENT | |
|--|---------------------------------------|
| DEPENSES | RECETTES |
| Opération POLE SPORTIF Compte 2131 : 38 951.00 € | Compte 001 : 38 951.00 € |
| Chapitre 041 compte 2112 : 4 000.00 € | Chapitre 041 compte 1328 : 4 000.00 € |
| Total : 42 951.00 € | Total : 42 951.00 € |

À la suite de ces crédits supplémentaires, le montant de la section d'investissement s'élève à 2 007 376 € en dépenses et en recettes, les crédits de la section de fonctionnement restant inchangés. Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité la décision modificative n°01 du budget principal 2026 telle que présentée ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- Dit que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et au comptable public dans les conditions réglementaires en vigueur.

Proposition adoptée à l'unanimité.

5. RESEAUX – Territoire d'énergie Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence – Poste La Grée - Conventions de mandat pour l'enfouissement du réseau de téléphonie et de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau fibre

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué aux travaux propose au Conseil municipal d'examiner deux conventions proposées par le Territoire d'énergie Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence (TE-SDE04) pour l'enfouissement des réseaux de téléphonie et de fibre au Poste La Grée. Ces propositions s'inscrivent dans le cadre des travaux de renforcement électrique menés par le SDE04.

1. Convention de mandat pour l'enfouissement du réseau de téléphonie Poste La Grée.

Concernant cette opération d'enfouissement, M. Philippe PERRODO propose que son exécution soit coordonnée avec l'enfouissement du réseau électrique au « Poste La Grée ». Il dit s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération.

Il rappelle le coût prévisionnel du programme : 42 495,96 € TTC

Il propose de confier conformément au Code de la Commande Publique, relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, au TE-SDE04, par convention, une partie de ses attributions.

2. Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour l'enfouissement du réseau fibre au Poste La Grée.

M. Philippe PERRODO poursuit en proposant de réaliser durant la même opération de travaux l'enfouissement du réseau fibre.

Il dit s'être assuré de l'opportunité et de la faisabilité de l'opération.

Il rappelle le coût prévisionnel du programme : 9 940,03 € TTC

Il propose de confier conformément à l'article L.2422-12 du Code de la Commande Publique, la maîtrise d'ouvrage unique de l'opération, au TE-SDE04, par convention de transfert de maîtrise d'ouvrage.

Propositions adoptées à l'unanimité. La participation de la Commune sera versée au TE-SDE04 en quatre annuités égales à compter de l'achèvement des travaux.

6. BATIMENTS – Fourniture d'électricité – Adhésion au dispositif d'achat groupe Electricité ELEC 2028 proposé par l'Union des Groupements d'Achats Publics (UGAP) - Approbation de la convention de mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passé sur le fondement d'accord-cadre à conclure par l'UGAP

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué aux travaux, rappelle au Conseil municipal que le marché d'électricité est soumis depuis 2016 à une procédure de mise en concurrence. Il ajoute que pour répondre à cette obligation, la Commune a précédemment adhéré au dispositif proposé par l'UGAP pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 pour la fourniture en électricité de ses bâtiments.

L'UGAP recense actuellement les collectivités souhaitant adhérer à nouveau à celui-ci. Il est donc proposé de reconduire l'adhésion de la Commune en rejoignant le dispositif ELEC 2028 de l'UGAP pour la période du 1^{er} janvier 2028 au 31 décembre 2030, soit pour une durée de trois ans.

En effet, plutôt que d'engager isolément une consultation pour trouver un fournisseur d'électricité, il apparaît plus favorable d'adhérer au dispositif de l'UGAP pour des questions juridiques, techniques et économiques.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. BATIMENTS – Halle tiers-lieu – Résiliation pour motif d'intérêt général des missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) relatives à la construction d'une halle multi activités et d'un tiers-lieu écocitoyen

Le maire, Jacques CARTIAUX, expose les raisons pour lesquelles les différentes missions relatives à la construction d'une halle multi activités et d'un tiers-lieu écocitoyen doivent être résiliées. Il expose les faits suivants :

La Commune avait engagé une opération de construction d'une halle multi activités et d'un tiers-lieu écocitoyen, pour laquelle ont été conclus un marché de maîtrise d'œuvre, et des missions de contrôle technique et de coordination SPS.

A la suite de la réévaluation des besoins de la collectivité, de l'évolution du contexte financier de l'opération et des arbitrages intervenus dans la programmation des investissements communaux, le projet initial est profondément remis en cause.

L'opération envisagée par la nouvelle municipalité ne présente plus les mêmes caractéristiques que celles ayant présidé à la passation des marchés précités, tant au regard de son objet que de son enveloppe financière prévisionnelle.

Ces modifications substantielles affectent l'économie générale de l'opération et conduisent la Commune à abandonner le projet initialement défini au profit d'un projet différent répondant à des besoins réévalués.

La poursuite des marchés dans les conditions initialement prévues ne répond plus à l'intérêt général.

La Commune, en sa qualité de maître d'ouvrage, doit mettre fin à ces marchés pour motif d'intérêt général, sous réserve des droits des titulaires à indemnisation dans les conditions prévues par les stipulations contractuelles et les dispositions applicables du CCAG-PI.

Proposition adoptée à l'unanimité. Le maire est chargé d'indemniser les titulaires concernés par cette disposition.

8. BATIMENTS – Groupe scolaire Julien Delaye - Travaux de réfection des sanitaires

M. Philippe PERRODO, adjoint délégué aux travaux, expose la nécessité de procéder à la réfection des sanitaires du groupe scolaire Julien Delaye afin d'améliorer les conditions d'accueil, d'hygiène et de sécurité des élèves et du personnel.

Il présente au conseil municipal les devis proposés par les entreprises consultées.

- Travaux de Réfection du sol et des faïences : LSP Carrelage 150 rue Plain Sud 04190 Les Mées, pour un montant de 8 019.14 € HT ;
- Travaux de peinture : Romain Joly, 3 rue des Oliviers Zone artisanale 04310 Peyruis pour un montant de 2 260.40 € HT ;

- Travaux de plomberie – sanitaires : Michel Ailhaud, 04510 Aiglun, pour un montant de 677.87 € HT. 5

Proposition adoptée à l'unanimité.

9. CIMETIERE - Gestion des concessions – Résiliation de l'adhésion au logiciel Cart@cim proposé par le SIG de Provence Alpes Agglomération.

Jacques CARTIAUX informe le Conseil municipal que conformément aux modalités décidées par délibération n°20 du 21 septembre 2017 de Provence Alpes Agglomération, la Commune dispose de données indispensables à l'exercice de leurs compétences actuelles, via un Service d'Information Géographique (SIG) et l'outil Cart@DS dédié à l'instruction des autorisations liées au droit du sol. La Commune avait également adhéré, pour un coût annuel de 110 €, à un logiciel de gestion des concessions du cimetière, appelé Cart@cim. Or, la suite informatique actuelle du secrétariat de mairie dispose déjà d'un outil de ce type. De fait, il est proposé au Conseil municipal de résilier l'adhésion de la Commune à Cart@cim.

Proposition adoptée à l'unanimité.

10. SECURITE - PROTECTION ANIMALE - Conventions de gestion, de stérilisation et d'identification des chats libres sauvages avec la Fondation 30 millions d'amis et l'association Adoption Responsable Chiens et Chats 04

Jacques CARTIAUX, expose que la commune constate, comme de nombreuses communes, la présence sur son territoire de chats libres (chats sans propriétaire) dont la prolifération non maîtrisée peut générer des nuisances (odeurs, miaulements, dégradations) et des risques sanitaires. Or, il appartient au maire, à travers son pouvoir de police, d'intervenir.

Il propose de valider une convention avec La Fondation 30 Millions d'Amis et de formaliser un partenariat pour la mise en œuvre de campagnes de stérilisation et d'identification des chats libres. Aux termes de cette convention, la Fondation s'engage à financer, en totalité, les actes vétérinaires correspondants, dans la limite des plafonds suivants :

- 100 € pour les mâles ;
- 120 € pour les femelles ;
- 140 € exceptionnellement pour les femelles gestantes ;
- 140 € exceptionnellement pour les cryptorchidies.

Les chats sont identifiés par puce électronique au nom de la Fondation 30 Millions d'Amis.

La convention est conclue pour l'année 2026 et constitue un outil efficace pour maîtriser la population féline errante d'Aiglun de manière éthique, économique et conforme aux recommandations sanitaires.

L'organisation pratique des campagnes (trappage, transport vers le vétérinaire, convalescence) demeure à la charge de la commune, la Fondation n'assurant qu'un soutien financier.

A cet égard, il poursuit en indiquant que l'association Adoption Responsable Chiens et Chats 04, dont le siège social est situé à Aiglun, propose son intervention via une convention de partenariat de 3 ans pour le trappage des chats errants, leur transport chez le vétérinaire partenaire, coordonner les interventions et relâcher les animaux sur leur lieu d'origine. L'association informera la Commune des opérations réalisées. En contrepartie, la Commune doit fournir trois cages-trappes à l'association.

Proposition adoptée à l'unanimité.

Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs du Conseil municipal

o **BATIMENT - Pôle Raymond Moutet – Modification VMC et emplacement adoucisseur**

Philippe PERRODO, adjoint délégué aux travaux, informe le conseil municipal que l'entreprise EMC2, 3-5 Rue de la Boiserie ZA La Justice 05000 GAP, a été mandatée pour modifier :

- les VMC du pôle Raymond Moutet pour un montant de 4 447,07 € HT ;
 - de l'emplacement de l'adoucisseur du même bâtiment pour un montant de 2 455,82 € HT.
- Les travaux devraient être réalisés prochainement.

o **BATIMENT - Salle Henri Rochette – Mise à disposition pour ateliers seniors de gymnastique douce**

Jacques CARTIAUX informe de la signature d'une convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Henri Rochette avec le Centre médico-sportif des Alpes-de-Haute-Provence, Centre hospitalier quartier Saint Christophe 04000 Digne-les-Bains, afin d'y organiser des ateliers de gymnastique douce destinés aux seniors de la commune durant 9 séances du 06 mai au 1er juillet 2026.

o **MATERIEL - Réalisation d'une cuisine extérieure pour les stands de loisirs et acquisition d'équipement divers**

Philippe PERRODO poursuit en indiquant que conformément à ce qui était prévu au budget d'investissement 2026 différentes acquisitions et prestations ont été signées :

L'entreprise Paysage Nouvelle Génération, 1304 Chemin de Valensole Chemin de Guyène 04500 Quinson, a été chargée de réaliser les travaux de construction d'une structure métallique démontable adossée aux stands de loisirs place Edmond Jugy, en vue de concevoir en abri extérieur une cuisine pour un montant de 6 250,00 € HT.

Plusieurs équipements ont été acquis auprès de Mefran Collectivités 06300 Nice pour un montant total de 6 432,00 € HT :

- 1 abri en aluminium
- 2 barnums (destinés aux accueils de loisirs gérés par l'IFAC)
- 1 bâche de toit (pour la structure métallique des stands de loisirs)

Pour le Vieil Aiglun, une moquette de 44m² a été acquise auprès de Maxy Moquettes, ZI Saint Christophe 04000 Digne-les-Bains, pour un montant de 1 730,52 € HT.

Au sujet de son entretien, il est question que la Commune acquiert prochainement un aspirateur adapté mis à disposition de l'association des Amis du Vieil Aiglun chargée de cette tâche.

o **MATERIEL - Acquisition de matériels pour les services municipaux**

Plusieurs matériels destinés aux services municipaux ont été acquis auprès de Toussaint Motoculture Industrie, Les Sleyes ZI Saint Christophe 04000 Digne-les-Bains pour un montant total de 3 628,67 € HT :

- 1 nettoyeur vapeur ;
- 3 débroussailleuses, dont 1 à dos ;
- 1 souffleur à batterie

o **VOIRIE ET RESEAUX DIVERS – Travaux Montée du Thoron**

Philippe PERRODO informe de la nécessité de procéder à la pose de bordures Montée du Thoron afin de canaliser l'écoulement des eaux pluviales qui a notamment atteint un mur de soutènement d'une propriété privée. C'est l'entreprise Bléone VRD, 1102 route de Digne 04660 Champtercier, qui a été mandatée pour cette opération pour un montant de 3 590,44 € HT.

o **DEC 16 - CIMETIERE – Concession**

La concession n°40 située dans la troisième partie du cimetière comportant un caveau de 4 places édifié par la Commune a été attribuée pour une durée de 50 ans pour un montant de 2 750 €.

o **DEC 17 - FINANCES – Engagements comptables**

Un montant total de 22 129,74 € a été engagé entre le 13 avril et le 05 juin 2026 pour divers achats ou commandes. Le détail figure en annexe. Jacques CARTIAUX en commente les principales dépenses.

Informations et questions diverses

- Madame Claude BOULIOU, adjointe déléguée à la culture, à la petite enfance et à l'enfance, et à l'égalité femmes hommes indique au Conseil municipal avoir rencontré Mme Stellina Boresi, ancienne juge, adjointe à la culture de Seynes-les-Alpes qui serait d'accord pour être désignée comme référente déontologue pour les élus. Elle va se rapprocher à cet effet de l'Association départementale des maires.

- Aiglun Info : la maquette sera adressée aux contributeurs. L'impression et le pliage se feront en mairie. Le maire suggère des rubriques thématiques récurrentes écrites par les élus en fonction de leur délégation. Il propose également que ceux-ci signent leur article afin d'être mieux identifiés. Il sera distribué vers la mi-juin.

- Michèle BLANK-GILLY, Sophie BRUN et Florence LARROQUE seront reçues le 11.06.2026 chez le traiteur Chez Marc de Peyruis pour visiter leur cuisine et évoquer le contrat en cours pour la restauration scolaire. Elles feront part des remontées au sujet de la perte de qualité des repas servis.

- La sécurité des enfants aux arrêts de bus sur la commune est à nouveau évoquée. Philippe PERRODO rencontrera prochainement les services concernés pour trouver des solutions durables et satisfaisant les familles.

- Le projet de climatisation du groupe scolaire est à l'étude et sera abordé au prochain Conseil municipal.

- La partie la plus ancienne du pôle Moutet est très dégradée et va nécessiter le remplacement de son bardage (55 000 €) et la réfection de son isolation. Le dossier est en cours d'examen également.

- Le maire exprime à nouveau sa grande satisfaction sur l'organisation des réunions de quartiers, moments privilégiés de rencontres et d'échanges avec les habitants.

La programmation est passée en revue (voir agenda ci-dessous)

- Agenda :

08/06 Comité syndical SMAB

09/06 Commission culture

10/06 Réunion avec les services transports de Provence Agglomération et de la Région concernant les arrêts de bus sur la RN85

12/06 Journée ASTRO à l'école et au vieil Aiglun

12/06 18h30 réunion de quartiers les Genêts, Hameau du Roux, les Lavandes et montée des Fergons

14/06 17h 5èmes Contes Perchés avec Joutes de conteurs et contes par JEAN-BAPTISTE LANASPEZE

18/06 12h00 Cérémonie Appel du 18 Juin du Général de Gaulle

18/06 Réunion de quartier au Collet

20/06 Kermesse de l'école

21/06 19h30 Fête de la musique avec groupe Zone 440 (Pop Rock) sur la place de la Mairie

26/06 Réunion de quartiers la Treille, le Vallon, la Grée, le Roure

Fin de séance : 20h03

Le secrétaire,
Antonio PEREZ



Le maire,
Jacques CARTIAUX




